



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique limitée, dans la salle du Foyer rural de la commune afin de respecter la distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : M<sup>mes</sup> Karine LEYDIER, Angela CALMONT, Sandrine RAMPLOU, Muriel CAZENEUVE, MM Sébastien NÉROCAN, Didier LAURENS, Hervé RAMONDA, Hervé ROQUES, Jean ARHAINX.

Procuration : Elodie BROQUET donnée à Sandrine RAMPLOU.

Secrétaire de séance : Sébastien NÉROCAN.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire : Sébastien NÉROCAN.

**Ouverture de la séance à 18h30.**

**Ordre du jour**

Le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**Délibération n° 43-2020 portant sur le choix des entreprises concernant la construction de l'atelier municipal :**

- Le LOT 1 concernant le gros œuvre, l'entreprise SBR est retenue à l'unanimité hors option pour un montant de 197 632,05 € HT (mieux disant).
- Le LOT 2 concernant la plâtrerie, l'entreprise PAGES est retenue à l'unanimité pour un montant de 11 666,67 € HT.
- Le LOT 3 concernant la menuiserie, l'entreprise RBL est retenue à l'unanimité pour 12 595 € HT (moins disant).
- Le LOT 4 concernant l'électricité, l'entreprise NMA est retenue à l'unanimité pour 8 600 € HT (moins disant).
- Le LOT 5 concernant la plomberie, l'entreprise EATEC est retenue à l'unanimité pour 5 770 € HT (moins disant).

**Décision relative sur le devenir du ponceau situé Chemin des trois ponts :**

Ce ponceau appartient pour moitié à la commune et moitié à un privé qui dessert sa parcelle N°A 203.

Il est devenu dangereux et menace de s'écrouler.

Suite au travaux d'encrochement sur la Grasse et du courrier du propriétaire en date du 31 août 2020, il a été décidé de supprimer ce ponceau :

- Pour conserver le pont : 1 vote
- Pour démolir le pont : 9 votes
- Abstention : 1 vote

Les membres du conseil ont décidé de démolir le pont.

**Réflexion du conseil municipal sur la poursuite ou non de l'étude en cours du PLU :**

La commune est en attente du rapport de Réseau 31 concernant l'assainissement du réseau collectif.

La municipalité prendra la décision au vu de ce rapport.

**Questions diverses :**

Les indemnités compensatrices de la CSG sont dû depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite à une non prise en compte du logiciel. Une demande a été faite auprès de l'ATD afin de régulariser la situation de nos agents le plus rapidement possible.

Un élu demande une date pour réunir la commission d'animation et d'information.

Le Maire va proposer une date dans les semaines à venir.

**Clôture de séance à 20h15**

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 24 septembre 2020

Le secrétaire de séance.